



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Pourquoi
se réunir ?
On se voit tous
les jours !

Ce n'est pas parce
que vous vous voyez tous
les jours que vous prenez
le temps de vous poser
les bonnes questions.



Avec le **CONTRAT ARTISANAT** Auvergne-Rhône-Alpes,
on vous *accompagne*, on vous *conseille*, on vous *finance*.

Je m'engage dans un Contrat Artisanat !
Votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat la plus proche vous attend :

AIN
04 74 47 49 00
contrat.artisanat@cma-ain.fr

CANTAL
04 71 45 65 00
contrat.artisanat@cma-cantal.fr

LOIRE
04 77 92 38 00
contrat.artisanat@cma-loire.fr

RHÔNE
04 72 43 43 00
contrat.artisanat@cma-lyon.fr

ALLIER
04 70 46 20 20
contrat.artisanat@cma-allier.fr

DRÔME
04 75 48 72 00
contrat.artisanat@cma-drome.fr

HAUTE-LOIRE
04 71 02 34 56
contrat.artisanat@cma-hauteloire.fr

SAVOIE
04 79 69 94 46
contrat.artisanat@cma-savoie.fr

ARDÈCHE
04 75 07 54 00
contrat.artisanat@cma-ardeche.fr

ISÈRE
04 76 70 82 09
contrat.artisanat@cma-isere.fr

PUY-DE-DÔME
04 73 31 52 00
contrat.artisanat@cma-puydedome.fr

HAUTE-SAVOIE
04 50 23 92 22
contrat.artisanat@cma-74.fr



Cette action en 3 étapes, spécialement adaptée à l'entreprise artisanale, permet d'alterner des périodes de formation en groupe et d'accompagnement individuel en entreprise.

Ressources humaines

L'action « Ressources humaines » vous permet d'optimiser la gestion de votre personnel, d'animer vos équipes et d'acquérir les compétences nécessaires à votre développement.

Les objectifs

- Identifier vos points forts et vos axes de progrès en matière de gestion de votre personnel
- Définir une stratégie ressources humaines (RH) adaptée à vos projets
- Maîtriser les outils RH

Les +

- Bénéficier d'une expertise RH adaptée à l'entreprise artisanale
- Se former à l'utilisation d'outils de gestion du personnel
- Mettre en place des outils adaptés à son entreprise

LES INTERVENANTS

Les intervenants sont des conseillers experts de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat qui ont une très bonne connaissance de l'entreprise artisanale et de son environnement.

LE TARIF

Le Contrat Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes est réservé aux entreprises immatriculées au Répertoire des Métiers. Grâce à la participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Conseil de la formation et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, cette action vous est proposée à un tarif extrêmement préférentiel.

Les étapes

Diagnostic de l'entreprise	Formation en groupe	Accompagnement individuel
1,5 jour*	2 jours	1 jour

*dont 1 jour en entreprise

DIAGNOSTIC DE L'ENTREPRISE

Un état des lieux sur la situation de l'entreprise est réalisé. Il permet d'avoir une vue d'ensemble sur son fonctionnement, ses ressources humaines, d'identifier les besoins de l'entreprise et de définir une stratégie RH en lien avec le projet de l'entreprise. Ce diagnostic inclut une analyse de la concurrence, du secteur d'activité et de l'environnement géographique afin de situer l'entreprise dans son contexte.

FORMATION EN GROUPE

La formation permet de :

- connaître les notions et les outils de la gestion des ressources humaines
- proposer des outils concrets adaptés à l'entreprise artisanale
- échanger des bonnes pratiques et se mettre en situation

Cette formation collective permet un partage d'expérience entre chefs d'entreprises et stimule la réflexion sur les projets.

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

L'artisan bénéficie d'un appui et de conseils dans son entreprise pour :

- mettre en œuvre son plan d'actions ressources humaines
- appliquer les notions et les outils vus lors de la formation
- déterminer les résultats à atteindre